



PHOTOCOPIES

(Aucune photocopie ne pourra être réalisée par le service logement)

IDENTITE

POUR TOUT ADULTE RESIDANT AU FOYER

- Carte nationale d'identité OU Titre de séjour en cours de validité (ou avec demande de renouvellement)
- SI TITRE DE SEJOUR, Copie du passeport
- Copie de la Carte vitale OU Attestation de droits de la sécurité sociale

POUR TOUT ENFANT DU FOYER

- Livret de famille complet (parents + enfant) OU Acte de naissance
- Tout document officiel fixant la résidence de l'enfant et le montant de pension pour son entretien, le droit de visite ou la garde alternée
- Si un enfant est attendu : certificat de grossesse fixant la date de début ou la date présumée d'accouchement
- Si un enfant de + de 16 ans : certificat de scolarité ou carte étudiant en cours de validité

IMPOTS

- Avis d'imposition ou de non-imposition de l'année en cours
- Avis d'imposition ou de non-imposition de l'année précédente N-1

Pour les enfants rattachés :

- Avis d'imposition ou de non-imposition des parents de l'année en cours
- Attestation de rattachement au foyer fiscal (à demander à la trésorerie)

REVENUS

Vous êtes salarié :

- Bulletins de salaire des 3 derniers mois
- ET contrat de travail

Vous êtes travailleur indépendant :

- Extrait Kbis
- Bilan de l'année précédente
- ET 3 dernières déclarations trimestrielles du chiffre d'affaire

Vous êtes demandeur d'emploi :

- 3 Derniers justificatifs de paiement de pôle-emploi
- ET attestation de droit pôle-emploi mentionnant le nombre de jours restant

Vous êtes retraité, bénéficiaire d'une pension ou dans une autre situation :

- Notification initiale de retraite
- 3 Derniers justificatifs de paiement de(s) pension(s)

Vous percevez des prestations :

- Dernier bulletin de paiement de la CAF ou MSA

DOMICILE

Vous êtes locataire :

- Contrat de location
- Dernière quittance de loyer

Vous êtes hébergé :

- Attestation d'hébergement sur l'honneur et/ attestation de domiciliation
- ET dernier justificatif de domicile de l'hébergeant (quittance de loyer, EDF,...)
- ET pièce d'identité de l'hébergeant

Vous êtes propriétaire :

- Promesse de vente

VOUS ETES SEPARÉ OU DIVORCÉ

- Copie du jugement ou de l'ordonnance de non-conciliation, ou à défaut, une attestation de notaire ou d'avocat mentionnant une demande en cours

VOUS ETES RECONNU PAR LA MDPH

- Copie de la notification d'incapacité fixant le pourcentage et la pathologie
- Carte mobilité inclusion

Votre dossier de demande de logement sera enregistré au Service Habitat de la Ville d'Herblay-sur-Seine.
Dans le mois qui suit, vous recevrez à votre domicile un numéro d'enregistrement valable sur toute l'Île de France.
Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

La demande est valable un an et il vous appartient de la renouveler dans les délais impartis.

Merci de noter

- Les délais d'attente sont très importants.
- Le service Habitat n'a connaissance que des vacances de logements situés sur son territoire géographique. Si vous souhaitez résider dans une autre commune, le service Habitat-Commerce de la mairie d'Herblay-sur-Seine ne sera pas en mesure de vous faire de proposition dans les lieux concernés.
- Toute modification dans votre situation familiale, professionnelle ou personnelle, est à justifier, par écrit en rappelant votre numéro unique auprès du service Habitat en joignant le justificatif correspondant.

Votre dossier est au choix :

- Envoyé par mail : logement@herblay.fr
- Envoyé par courrier : Mairie d'Herblay-sur-Seine - Service Habitat
43, rue du Général de Gaulle - 95220 Herblay-sur-Seine
- Déposé : Service Habitat
29 rue de Chantepuits – Dans la boîte aux lettres du service, balisée à cet effet.